



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPLP EXTERNE

Section : GENIE CIVIL

Option : CONSTRUCTION ET ECONOMIE

Session 2016

Rapport de jury présenté par :
M. Jean Michle SCHMITT - IGEN
Président du jury



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

SOMMAIRE

Thèmes	Pages
Statistiques générales	3
Admissibilité 1 – Écrit 1 : Analyse d'un problème technique	4
Admissibilité 2 – Écrit 2 : Exploitation pédagogique d'un dossier technique	7
Admission 1 – Épreuve 1 : Épreuve sur dossier -	9
Admission 2 – Épreuve 2 : Mise en situation professionnelle	10
Précisions sur la définition de l'épreuve	14
Conseils du jury	16

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Statistiques générales

Admissibilité :

Public :

Nombre de postes : 32

Nombre de candidats inscrits : 141

Nombre de candidats non éliminés : 52

Nombre d'admissibles : 52

Moyenne de l'épreuve « analyse d'un problème technique » et de l'épreuve « exploitation pédagogique d'un dossier technique » : 6.04/20

Admission :

Public :

Nombre de postes : 32

Nombre de candidats admissibles : 52

Nombre de candidats présents à l'admission : 44

Nombre reçus : 32

Candidat admis à titre étranger : 0

Moyenne de la sous épreuve « présentation d'un dossier » (tous candidats) et de l'épreuve « Mise en situation pratique » (tous candidats) : 10.04/20



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITE

RAPPORT DE JURY

ECRIT 1

ANALYSE D'UN PROBLEME TECHNIQUE

Le jury rappelle que les parties sont indépendantes et que rien n'oblige les candidats à les traiter dans l'ordre. Une lecture attentive du sujet dans son intégralité doit amener le candidat à définir sa propre stratégie de résolution en fonction de la durée de l'épreuve – gestion du temps imparti. Beaucoup de candidats se contentent de donner des résultats sans préciser la démarche ou les calculs intermédiaires. Or, l'ensemble de ces éléments doit être expressément justifié sur la copie pour une meilleure prise en compte du raisonnement utilisé par le candidat.

Étude 1 : Étude des fondations

Un grand nombre de candidats ont traité cette étude, qui a été globalement assez bien abordée. Aucun calcul n'était demandé, les candidats devaient mobiliser leurs connaissances pour proposer un raisonnement cohérent en termes de réalisation des ouvrages de fondation. Il était attendu que l'étude de réalisation tienne compte des paramètres de sol en présence.

- 1.1 La grande majorité des candidats a su retrouver les essais réalisés dans le rapport d'étude de sol et environ la moitié a proposé les principes des essais.
- 1.2 Le dessin du profil de sol n'a pas posé de problème au candidat. La position du radier par rapport à l'ouvrage n'a pas été réalisée de façon correcte par plus de la moitié des candidats. Environ un tiers des candidats ne maîtrise pas le concept de « radier ».
- 1.3 Le mode opératoire de réalisation du radier a été traité par la moitié des candidats, et seulement un quart a proposé une étude convenable. La plupart des candidats n'ont pas abordé les problèmes liés aux travaux sous le niveau de la nappe.
- 1.4 Les problèmes liés à la présence d'eau ont été identifiés par plus de la moitié des candidats ayant traité cette question. Par contre le terme de « rabattement de nappe » n'a pas été utilisé dans plus de 10% des copies. Les notions de tassement ont été abordées par seulement quelques candidats. Le lien entre le résultat des essais et les préconisations de fondation n'a quasiment pas été évoqué.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Étude 2 : Dessin Coupe de détail sur terrasse accessible

Cette étude correspondait à la réalisation d'une coupe et à l'étude de descente d'eaux pluviales. L'objectif est de vérifier la capacité du candidat à lire un plan, exploiter des documents techniques simples et courants (CCTP) et de communiquer graphiquement une solution technique.

Les candidats doivent veiller à maîtriser les conventions de dessin de base.

Une analyse de solutions techniques particulières peut être demandée au candidat. Même si certaines techniques ne font pas partie de la culture proche du candidat, celui-ci doit savoir faire appel à son bon sens et à son analyse technique, afin de proposer des solutions cohérentes. De nombreux candidats ont choisi d'évacuer les eaux vers la façade, ce qui n'était pas compatible avec la représentation sur le fond de plan qui les dirigeait vers l'intérieur du bâtiment.

Étude 3 : Étude économique

3-1 Environ 2/3 des candidats ont traité la question. Le jury aurait préféré que le phasage soit présenté sous forme de tableau. Beaucoup de candidats restent évasifs sur les solutions qu'ils proposent. Très peu ont proposé des croquis. Les difficultés techniques de réalisation de cette terrasse n'ont pas vraiment été bien perçues.

3-2 Environ 2/3 des candidats ont traité la question. Très peu ont proposé un résultat cohérent. Les travaux rendus manquent de rigueur. Le jury regrette que les calculs et le tableau ne soient pas mieux organisés.

En conclusion, pour cette étude, les futurs candidats sont invités à présenter leur travail de façon plus claire et plus rigoureuse, à travailler avec méthode.

Étude 4 :

L'étude concernait la réalisation de la façade de l'escalier au moyen de claustras métalliques.

Beaucoup de candidats ont traité les questions dans leur ordre chronologique, en conséquence cette étude venant à la fin de l'épreuve n'a pas été abordée par plus de 20 % des candidats.

Question 4-1 : Il s'agissait de proposer un calepinage des poteaux soutenant les claustras sachant que la longueur maximale disponible pour ces poteaux étaient de 8,40 m. Le jury attendait une réflexion à la fois sur les longueurs des éléments pour minimiser les sollicitations sous l'action du vent (continuité des "travées" entre niveaux) et sur les localisations des fixations. Le candidat devait



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

également s'appuyer sur les données du CCTP (Fixation à chaque palier béton ; Hauteur des montants par élément de hauteur d'étage, suivant calepinage).

Le candidat devait donc proposer un calepinage, argumenté et justifié (Longueur des éléments, localisation des fixations).

Les réponses apportées ont dans l'ensemble été trop sommaires. Il est conseillé aux candidats d'argumenter et d'illustrer leurs réponses par des schémas annotés et cotés.

Question 4-2 : Il s'agissait de déterminer les sollicitations dues au vent sur les claustras : les candidats devaient consulter des extraits de l'Eurocode 01. Les candidats ayant abordé cette question sont parvenus dans l'ensemble à déterminer la pression dynamique de pointe $q_p(z)$ mais ont eu plus de difficultés à faire intervenir les coefficients C_{pe} et C_{pi} .

Question 4-3 : Cette question concernait l'étude mécanique d'un élément constitutif des poteaux. Il s'agissait d'une étude mécanique classique d'une poutre hyperstatique. La spécificité était la présence d'une console faisant apparaître un moment sur le 3ème appui.

La méthode des 3 moments afin d'obtenir les courbes des sollicitations internes est insuffisamment maîtrisée et doit être reprise par l'ensemble des candidats.

Très peu de candidats sont parvenus à traiter la vérification du profilé en résistance en réalisant le calcul de contrainte en flexion simple.

Question 4-4 : Cette question concernait la fixation des poteaux sur les volées et palier d'escalier au moyen de chevilles. Il convenait de déterminer les sollicitations en traction et en cisaillement auxquelles ces chevilles allaient être soumises sous l'effet du vent et du poids propre.

En se reportant au DT fournis, les candidats devaient proposer une référence de cheville en s'appuyant sur les valeurs trouvées en traction et en cisaillement. Là encore, les candidats proposent une solution mais l'argumentation est trop sommaire voire totalement absente. Il est demandé aux candidats d'expliquer leur réflexion et de s'appuyer sur celle-ci ainsi que sur des données chiffrées pour justifier la solution proposée.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

RAPPORT DE JURY

ECRIT 2

EXPLOITATION PEDAGOGIQUE D'UN DOSSIER TECHNIQUE

Le jury rappelle que les parties sont indépendantes et que rien n'oblige les candidats à les traiter dans l'ordre. Une lecture attentive du sujet doit amener le candidat à définir sa progression pour les 4 heures d'épreuve.

ETUDE 1 : ETABLIR UNE SEQUENCE PEDAGOGIQUE

Question 1.1 :

Dans cette question, le candidat devait établir une séquence pédagogique en s'appuyant sur la compétence C2.1: analyser un dossier.

Les trames des tableaux proposées dans le sujet sont largement utilisées par les candidats (80% environ) cependant certains candidats proposent une fiche séquence trop universelle et pas assez spécifique à un enseignement professionnel.

Le dossier support proposait une diversité d'éléments porteurs : structure béton et ossature bois. Dans la plupart des copies, il n'est pas exploité suffisamment et les réponses se résument bien souvent à des activités liées au lot gros-œuvre.

Question 1.2 :

Le candidat devait établir une fiche de déroulement de séance sur le thème des différents types de porteurs verticaux.

La compétence à développer (C2.1 : analyser un dossier) n'a pas été assez ciblée par les candidats.

Les activités des élèves proposées ne sont pas clairement identifiables. Elles se résument souvent à : l'élève écoute, l'élève note, l'élève pose des questions.....

La séance développée n'est pas toujours issue de la séquence détaillée à la question 1.1.

Question 1.3 :

80% des candidats ont traité cette question.

L'énoncé du TD se résume souvent à une activité globale sans que l'élève soit suffisamment guidé.

L'objectif n'est pas clairement défini. Les outils mis à disposition des élèves ne sont pas précisés.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Question 1.4 :

Dans cette question, le candidat devait réaliser une fiche contrat élève relative à la séance.

De nombreux candidats n'ont pas su trouver une mise en situation professionnelle.

Le travail demandé aux élèves est succinct et l'objectif peu précis.

ETUDE 2

Pour cette étude, le candidat devait analyser une production d'élève, compléter le corrigé, établir un barème argumenté et proposer des pistes de remédiation. L'ensemble de cette partie portait sur une étude de prix.

Question 2.1 :

Dans la rédaction du corrigé nous constatons une maîtrise très approximative des calculs de base de l'étude de prix pour environ 35% des candidats.

Question 2.2 :

Certaines propositions sont uniquement basées sur le nombre de bonnes réponses sans critère particulier. Il fallait se référer aux critères d'évaluation de la compétence ciblée (ici la compétence C3.5 du référentiel TEBEE)

Question 2.3 :

Cette question est plutôt bien traitée par l'ensemble des candidats.

Question 2.4 :

Le jury relève de trop nombreuses erreurs de français dans la rédaction de l'appréciation.

Par ailleurs les commentaires manquent parfois de pertinence, les erreurs du candidat ne sont pas clairement identifiées en lien avec le référentiel.

Question 2.5 :

La moitié des candidats n'ont pas traités cette question.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Les remédiations exposées manquent quelquefois de cohérence et ne sont pas assez détaillées. Le jury attendait des propositions concrètes et des exemples d'activités.

ETUDE 3 : Travail en interdisciplinarité

Pour cette étude, le candidat devait proposer 3 activités en lien avec les arts appliqués et la spécialité sur le thème de « l'animation de façade ».

12% des candidats n'ont pas traités la question.

15% des candidats sont hors sujet. Les activités proposées n'ont aucun lien avec l'animation de façade.

La documentation technique (programme d'arts appliqués, photos de façade...) permettait d'avoir de nombreuses pistes pour l'exploitation.

Afin de développer une activité, il faut définir précisément un objectif. La rédaction de cet objectif est primordiale pour la suite de la démarche. Trop souvent, il reste flou ou rédigé sous forme de grands principes.

Souvent, il est difficile de déceler vraiment ce que feront les élèves, il manque les ressources et les moyens utilisés.

À plusieurs reprises, il est proposé de concevoir une maquette sans l'exploiter. Le jury a apprécié quand les candidats utilisaient cette maquette pour obtenir des résultats quantifiables (esthétique, thermique, acoustique, éclairage...).

Le jury relève de trop nombreuses erreurs sur la syntaxe, la rédaction, l'orthographe, la grammaire, qui rendent parfois incompréhensibles les réponses.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

ÉPREUVES D'ADMISSION

ÉPREUVE SUR DOSSIER

Durée de totale de l'épreuve : une heure ; coefficient 2.

L'épreuve est basée sur un entretien avec le jury à partir d'un dossier technique, scientifique et pédagogique relatif à un support lié à l'option, et réalisé par le candidat.

Présentation : 30 minutes maximum.

Entretien avec le jury : 30 minutes.

L'objectif est de vérifier que le candidat est capable de rechercher des supports de son enseignement dans le milieu économique et d'en extraire des exploitations pertinentes pour son enseignement au niveau d'une classe de lycée professionnel.

L'entretien qui succède à la présentation du candidat permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utiles. Il permet en outre d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs avant le début des épreuves d'admission.

- La composition des dossiers

Bien que la composition des dossiers soit très diversifiée, allant d'une élaboration extrêmement rigoureuse à un travail inachevé et manquant parfois totalement d'organisation, le jury a perçu un investissement important de la part de la majorité des candidats (70%) dans l'exercice de cette production. Le jury tient à réaffirmer l'importance de la structuration et de la présentation d'un dossier. En effet, c'est ce document qui conditionne en grande partie le « fil rouge » de l'exposé des candidats.

- Le contenu des dossiers

Les candidats ont choisi d'aborder des dossiers techniques de construction (supports d'activités) divers dans leur complexité et variés dans les activités traitées avec la prise en compte des grands enjeux du BTP à savoir les transitions énergétiques et numériques. Le jury a pu apprécier des mises en situation très pertinentes faisant appel à des techniques et technologies innovantes (85% des dossiers). Les aspects liés à l'évolution des réglementations eu égard aux enjeux cités précédemment (thermique, sismique, développement durable...) ont également été abordés.

Cependant, le choix de certaines zones d'études des supports présentés n'est pas en adéquation avec le niveau de classe et/ou avec la séquence choisie (par exemple un ERP dans lequel on n'étudie que la loge d'accueil). D'autre part, pour 20% des candidats, il est regrettable qu'il n'y ait pas de lien direct entre le support et l'exploitation pédagogique proposée, certains candidats



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

proposant des exercices types sans rapport avec leur dossier. Le jury rappelle que toute séquence pédagogique doit émaner d'une situation professionnelle concrète contextualisée, issue d'un dossier technique, puis être déclinée en compétences en précisant les savoirs qui y sont associés.

Par ailleurs, il est inutile de préciser au jury les définitions des pièces qui constituent un DCE, ou la constitution d'un référentiel, une séquence ou une séance. Il est, en revanche, recommandé de proposer une exploitation pédagogique du contenu de ces éléments.

Il est aussi souhaitable de préciser à quel contexte professionnel il est fait référence (bureau de maîtrise d'œuvre, d'économiste, entreprise, ...) et à quel stade et domaine professionnel de l'étude on se situe (avant-projet, projet, offre de prix, préparation des travaux, exécution des travaux, suivi des travaux, ...).

Plus de 75% des candidats ont su proposer des séquences en lien avec le référentiel du diplôme choisi. Les activités décrites, sur des zones d'études pertinentes, sont claires et précises. Les documents techniques du dossier ont été sélectionnés et quelque fois adaptés à une utilisation par des élèves de bac professionnel dans le cadre de leur formation. La moitié des candidats a su mettre en avant l'utilisation des TICE pour et par les élèves.

Le jury a également observé une qualité de développement scientifique et technologique très satisfaisante, qui montre un niveau de maîtrise de la part des candidats.

L'exposé (30 minutes maximum)

Le jury a apprécié les exposés bien conçus, structurés et bien préparés. Ces candidats ont mis en valeur l'intérêt, la qualité de leur dossier et surtout, ont justifié l'exploitation pédagogique qui en est faite, notamment au regard de la pertinence des points développés.

L'utilisation des moyens didactiques de présentation lors de l'épreuve doit être maîtrisée. Les aptitudes liées à l'expression orale et de communication représentent un critère important pour le jury.

L'entretien avec le jury (30 minutes)

Les questions posées par le jury visent à préciser et approfondir les éléments exposés précédemment. Elles doivent donc être bien prises en compte par les candidats qui doit donc être capable se mettre en position d'écoute. Le jury recommande aux candidats d'être attentifs aux questions du jury, de faire preuve de concision et de conviction dans leur propos afin d'aller à l'essentiel. Plus de 80% des candidats ont su développer face aux questionnements du jury des réponses pertinentes.

Le jury tient aussi compte de la capacité du candidat à proposer des adaptations pédagogiques en intégrant de nouveaux éléments. Aussi, la connaissance élémentaire du référentiel des sections choisies ou la cohérence des séquences et séances présentées vis-à-vis de celui-ci est indispensable.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Lors de cet entretien, le jury peut être amené à ouvrir son questionnaire sur l'organisation des enseignements de la voie professionnelle (AP, EGLS, PFMP, CCF,...), le fonctionnement d'un EPLE ou encore la connaissance des valeurs de la République.

Le jury recommande vivement aux candidats de se renseigner sur ces différents points afin d'apporter des réponses pertinentes.

Enfin, les compléments d'information apportés par les candidats lors de l'oral, fournissent au jury des éléments précieux pour affiner l'évaluation de cette épreuve.

CONSEILS POUR L'ENTRETIEN

S'informer :

- du fonctionnement d'un EPLE et du rôle
 - du professeur principal ;
 - des différents intervenants (chef d'établissement et adjoint, CPE, DDFPT...)
 - des différentes instances (conseil d'administration, conseil pédagogique, CVL, ...)
- des outils relatifs aux valeurs de la République mis à disposition par le ministère
- des différents sites institutionnels (Eduscol, Education.gouv, Onisep...)
- des sites de ressources pédagogiques (RNR, ...)
- des annales des épreuves des différents diplômes de l'enseignement professionnel (CAP, Bac professionnel)
- des sites de ressources pédagogiques
- de la réglementation des épreuves et de l'organisation pédagogique de l'enseignement professionnel (CCF, épreuves ponctuelles, PFMP, AP, EGLS ...)

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Extrait de l'arrêté du 19 avril 2013 fixant les sections et modalités d'organisation du concours du CAPLP

B. - Épreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire ou du domaine professionnel du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires ou domaines professionnels.

1°. Épreuve de mise en situation professionnelle.

Durée : travaux pratiques : quatre heures ; préparation de l'exposé : une heure ; exposé : quarante minutes ; entretien : vingt minutes ; 10 points sont attribués à la première partie liée au travail pratique et 10 points à la seconde partie liée à la leçon ; coefficient 2.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

L'épreuve prend appui sur les investigations et les analyses effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à un système technique et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury. L'exploitation pédagogique, attendue, directement liée aux activités pratiques réalisées, est relative aux enseignements d'une classe de lycée professionnel donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique de la spécialité.

2° Épreuve d'entretien à partir d'un dossier.

Durée de totale de l'épreuve : une heure ; coefficient 2.

L'épreuve est basée sur un entretien avec le jury à partir d'un dossier technique, scientifique et pédagogique relatif à un support lié à l'option, et réalisé par le candidat (présentation n'excédant pas trente minutes ; entretien avec le jury : trente minutes). Elle a pour but de vérifier que le candidat est capable de rechercher des supports de son enseignement dans le milieu économique et d'en extraire des exploitations pertinentes pour son enseignement au niveau d'une classe de lycée professionnel.

L'entretien qui succède à la présentation du candidat permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utiles. Il permet en outre d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs avant le début des épreuves d'admission.

1. EPREUVE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Durée totale 6 heures :

Travaux pratiques : quatre heures ;

Préparation de l'exposé : une heure ;

Exposé : quarante minutes ;

Entretien : vingt minutes ;

10 points sont attribués à la première partie liée au travail pratique et 10 points à la seconde partie liée à la leçon ; coefficient 2.

L'épreuve prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à un système technique de la spécialité et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury. L'exploitation pédagogique, attendue, directement liée aux activités pratiques réalisées, est relative aux enseignements d'une classe de lycée professionnel donné.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Précisions sur la définition de l'épreuve

L'épreuve s'articule en 3 temps :

- 4 h maximum de travaux pratiques visant à vérifier les savoirs faire professionnels des candidats. Cette partie est notée sur 10 points.
- 1 h en salle de préparation pour élaborer, à partir des investigations précédentes, une séquence de formation incluant le détail d'une séance, d'une classe de lycée professionnel donnée.
- 1 h d'exposé qui se décompose en 40 min maximum d'exposé et de 20 min d'entretien avec le jury. Cet oral est également noté sur 10 points.

Phase de travaux pratiques

Une grande majorité des candidats a su mener à terme leurs travaux pratiques, seuls 20% d'entre eux n'ont pu mettre en œuvre et conclure de manière satisfaisante leur expérimentation.

Les candidats ont travaillé en toute autonomie (71%) avec cependant, pour certains d'entre eux quelques difficultés à formuler des propositions ou encore à produire des documents graphiques de qualité, résultat attendu de leur expérimentation (43%).

Le candidat doit être à même de mener une démarche expérimentale dans les domaines scientifiques et technique en lien direct avec le bâtiment et les travaux publics (thermique, acoustique, mécanique, modélisation, maquette numérique...).

Les travaux pratiques d'expérimentation sont ceux attendus d'un enseignant dans sa pratique pédagogique pour des classes de bac professionnel TEB dans ses deux options « Études et Économie » et « Assistant en architecture ».

Il est donc attendu des candidats une maîtrise :

- d'un logiciel de DAO, en 2D
- d'un logiciel de modélisation 3D utilisé en architecture
- d'une suite bureautique standard
- d'un logiciel de planification

Mais également une maîtrise dans l'utilisation de matériel usuel de relevé :

- de mesure de terrain (distancemètre-laser ; niveau optique de chantier ; ...)
- de mesure acoustique (sonomètre...)
- de mesure thermique

Pour cela le candidat sera amené à progresser dans une salle d'études équipée de matériel informatique ou encore dans une zone de relevé prévue à cet effet. Il aura à sa disposition le matériel nécessaire à la mise en œuvre du protocole du TP demandé.

Pendant cette phase d'expérimentation, le jury invite les candidats à réfléchir à une exploitation pédagogique du TP, à anticiper les éventuelles séquences à mettre en œuvre pour des classes de TEBEE ou TEBAA (en fonction du sujet demandé).

Phase de préparation de l'exposé

Dans une salle de classe banalisée, équipée d'un micro-ordinateur, d'un vidéoprojecteur et d'un tableau blanc, le candidat doit proposer une exploitation pédagogique issue des travaux pratiques effectués précédemment.

Il est attendu du candidat :



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

- une ou plusieurs séquences pédagogiques (durée, nombre de séances, objectifs...)
- le développement d'une séance issue de cette séquence (contexte professionnel, objectif, compétences développées, savoirs associés, évaluation...)

Le diplôme ainsi que le niveau de classe sont imposés.

64% des candidats se sont appuyés sur la démarche et des résultats obtenus du TP afin d'en extraire une exploitation pédagogique. Les productions présentées, dans la grande majorité des cas, n'étaient pas finalisés mais permettaient au candidat d'y prendre appui lors de l'exposé devant le jury. Les compétences choisies étaient dans la grande majorité des cas, issues du référentiel de formation imposé.

Plus de la moitié des candidats a rencontré des difficultés à proposer des activités pertinentes ou encore à définir des critères d'acquisition et d'évaluation des élèves.

Exposé (40 minutes maximum)

Lors de l'exposé, le jury a pu observer un langage ainsi qu'une communication satisfaisante de la part des candidats. Les choix pédagogiques ont été clairement explicités et les candidats ont su adopter une position d'écoute face aux remarques du jury.

Les candidats veilleront à décrire la séquence choisie et à présenter de façon détaillée la séance qu'ils ont extraite avec pertinence, en utilisant les outils didactiques mis à leur disposition et en soignant la qualité de leur présentation. Des évaluations des apprentissages ou des acquisitions des élèves seront prévues.

Le jury appréciera le choix de l'objectif pédagogique, la prise en compte du niveau de classe donné et le lien avec le référentiel du diplôme. La séance proposée doit s'inscrire dans une séquence en adéquation avec le support technique proposé et doit être positionnée dans une esquisse de progression globale vers la compétence visée.

Il est également important de proposer l'objectif de la séance en la plaçant dans un contexte professionnel, des situations professionnelles doivent être décrites afin de donner du sens à l'activité et à la compétence évaluée.

Peu de candidats abordent l'organisation du groupe-classe (disposition, outils numériques mis à disposition).

Le temps disponible pour l'exposé n'est pas utilisé dans sa totalité par la majorité des candidats. Le jury conseille aux candidats de présenter dans un premier temps le dossier technique support et dans un deuxième temps l'exploitation pédagogique avec le contenu de la séance détaillée.

Entretien 20 minutes

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Cet entretien permettra de mettre en avant :

- la mise en situation des problématiques de chantier ;
- l'articulation des activités élèves / cours / synthèses ;
- la stratégie d'évaluation et de remédiation envisagée ;



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

- l'exploitation des référentiels ;
- l'utilisation prévue de matériels didactiques ;
- la connaissance des parcours de formation et les organisations mises en œuvre en lycée professionnel.

Le jury sera amené à évaluer la prise en compte de ses questions, la qualité des précisions apportées ainsi que l'explication et la justification des choix opérés aux plans didactique et pédagogique.

Dans certaines situations, les dispositions de sécurité, le respect des normes et de la réglementation pourront aussi être abordés.

Au-delà de la production de séquences et de séances pédagogiques, le questionnement du jury peut s'étendre à l'accompagnement des élèves dans leur orientation ou encore le travail en équipe pédagogique. On attend des candidats des réponses qui montrent une réelle connaissance de ces différents points

CONSEILS A LA PREPARATION DES SEQUENCES ET SEANCES

- à partir du dossier support, formuler des objectifs en utilisant un verbe d'action ;
- la mise en situation professionnelle est cohérente avec les différentes phases du dossier (APS, APD, DCE...) ;
- Bien cibler le niveau de formation et situer la séance dans une progression pédagogique sur le cycle de formation ;
- Des évaluations sont prévues avec des critères d'évaluation. Le suivi des compétences acquises par les élèves est formalisé ;
- Le numérique en tant qu'outil au service des apprentissages est à privilégier (interactivité, simulation, aide à l'individualisation des parcours...)
- S'informer sur les orientations possibles à la poursuite d'études.